



Peut-on prétendre à un préavis d' 1 mois

Par **danskfilou**, le **22/08/2008** à **22:41**

Bonjour,

Je souhaiterais savoir s'il était possible de prétendre à un préavis d'un mois (reprise d'une activité suite à une perte d'emploi) lorsque l'on a déjà donné un préavis de 3 mois à son bailleur.

Merci à tous....

Cordialement.

Par **Tisuisse**, le **23/08/2008** à **08:50**

Tout dépend de votre bail, le reste n'est qu'une question de négociation entre locataire et propriétaire (sauf avis contraire de spécialistes).

Par **miico**, le **24/08/2008** à **21:06**

Bonjour,

mais si la négociation est impossible, serait-on obligé d'effectuer le préavis de 3 mois?

En sachant que nous avons déjà posé notre préavis et nous avons aussi déjà effectué un mois de ce préavis.

Merci de votre écoute.

Bonne soirée.